

## Certificat d'accréditation N° 4-0023

Le Conseil National d'Accréditation atteste que :

## L'organisme d'inspection « Office National d'Inspection Sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture » ONISPA

a la compétence pour effectuer les prestations d'inspection décrites dans l'annexe technique jointe au présent certificat et ce conformément aux exigences de la norme internationale ISO/IEC 17020 (2012) et des critères d'accréditation du TUNAC.

Date d'effet: 13 septembre 2021

Date de fin de validité: 12 septembre 2026

Tunis, le ...4..3 SEP, 7071

Le Directeur Général du Conseil National d'Accréditation

CONSEIL CONSEIL NATIONAL D'ACCREDITATION AL D'ACCREDITATION AS D'ACCRE

TUNAC est signataire de l'accord de reconnaissance bilatérale pour le domaine de l'inspection avec l'European Co-operation for Accreditation EA-BLA TUNAC est signataire de l'accord de reconnaissance mutuelle pour le domaine de l'inspection avec l'International Laboratory Accreditation Cooperation

F.I.46 F rév6 Fr